

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 17 septembre 2019

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Thierry Santa le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 17 septembre, a arrêté 2 projets de loi du pays ; arrêté 3 projets de délibération du Congrès ; adopté 26 arrêtés et examiné 21 dossiers d'étrangers.

1. Projets de loi du pays

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays portant diverses dispositions relatives au droit du travail, accompagné de son projet de délibération d'application. Dans un souci d'amélioration constante et d'actualisation régulière de la législation, le texte propose d'apporter des modifications techniques sur les thèmes du droit du travail suivants : l'action en paiement du salaire ; le soutien, la promotion et la protection de l'emploi local ; les autorisations d'absence pour le recours à l'assistance médicale de procréation (AMP) ; l'agrément des employeurs publics en qualité de structure d'insertion par le travail.

> *Voir communiqué détaillé « Assistance médicale à la procréation ».*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays instituant le livre VI de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie, accompagné de son projet de délibération d'application. Ce texte adapte les dispositions relatives aux examens de biologie médicale et propose d'autoriser la réalisation de certains tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) à d'autres acteurs que les biologistes.

2. Projets de délibération du Congrès

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération approuvant la convention relative aux modalités de partenariat financier pour le déplacement du marché municipal de la commune de Lifou dans le cadre de la construction de la nouvelle aérogare de l'aérodrome de Lifou-Wanaham et habilité le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à la signer. Le projet de la nouvelle aérogare de l'aérodrome de Lifou-Wanaham implique la démolition du marché municipal, situé dans l'emprise du futur projet, en contrepartie d'une participation financière à hauteur de 70 000 000 F, permettant de financer la reconstruction du bâtiment à l'identique par la commune.

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant diverses dispositions relatives au droit du travail (délibération d'application de la loi du pays portant diverses dispositions relatives au droit du travail).

Secteur de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération instituant le livre VI de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie, partie réglementaire. Il s'agit de la délibération d'application de la loi du pays instituant le livre VI de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie (laboratoire de biologie médicale). Elle a pour objet de compléter les principes fondamentaux énoncés dans la loi du pays précitée en précisant notamment les conditions d'ouverture et de fonctionnement, les contrôles obligatoires, l'agrément nécessaire au fonctionnement et les structures juridiques autorisées.

3. Arrêtés du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux et secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des dépenses relatives à la participation de la Nouvelle-Calédonie à la « Pacific Exposition » 2019 qui s'est déroulée à Auckland (Nouvelle-Zélande) du 11 au 14 juillet 2019 (251 616 F).

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition de la commission de la réglementation de la sécurité des navires :
 - Thierry Canteri en qualité de président de la CRS, en remplacement de Gilbert Tyuiénon ;

- Emeric Faure en qualité de représentant suppléant, en remplacement de Daniel Houmbouy ;
- Mickaël Bernard en qualité de titulaire, en remplacement de Christopher Gygès ;
- Yvan Raffin en qualité de représentant suppléant, en remplacement d'Augustin Calandreau ;
- Delphine Le Meur en qualité de titulaire, en remplacement de Philippe Germain ;
- Manuel Ducrocq en qualité de représentant suppléant, en remplacement de Patrick Schmitt.

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel et secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel et secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim de M. Manuel Ducrocq en qualité de directeur adjoint des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie et chef du service de la pêche et de l'environnement marin.

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé trois agents d'Enercal en vue de la constatation des infractions à la réglementation relative aux distributions d'énergie électrique, édictée dans l'intérêt de la sécurité des personnes dans les immeubles, ouvrages et installations dépendant des concessions à la société.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la création d'un établissement d'accueil pour personnes âgées dépendantes dénommé « EHPAD de Koné » et l'a autorisé à dispenser des prestations médicales et/ou paramédicales. La capacité totale de l'établissement sera de 40 places, réparties en une unité de vie de 29 lits d'hébergement de personnes âgées dépendantes, une unité de vie adaptée de 9 lits d'hébergement pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées et de deux places d'accueil de jour. L'établissement sera implanté au sein du parc d'aménagement du GDPL de Baco, à proximité du pôle sanitaire du Nord. Du fait de sa situation géographique (à l'embranchement de la route transversale Koné Tiwaka), il sera accessible aux populations de la côte Ouest et de la côte Est, permettant le maintien des liens familiaux des personnes hébergées.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les critères d'évaluation des projets photovoltaïques de première catégorie, situés sur la Grande Terre et déposés pour la 4^e période d'instruction. L'arrêté n°2019-1489/GNC du 14 mai 2019 relatif à la deuxième révision de la programmation pluriannuelle des investissements autorisait 40 Mwc photovoltaïques supplémentaires répartis entre un projet à Népoui et plusieurs projets sur terre coutumière. Cet arrêté est remplacé par un nouvel arrêté qui précise les critères d'évaluation des projets : prix du kWh, capacité technique, économique et financière du candidat, intérêt économique pour les communes, coût du foncier, etc. Les autorisations d'exploiter sont maintenues.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2016-1931/GNC du 13 septembre 2016 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production électrique de la Nouvelle-Calédonie sur la période 2016 à 2030. Les objectifs de la filière photovoltaïque situés sur terres coutumières sont augmentés de 10 à 30 Mwc d'ici à 2020, dont 5 Mwc consacrés à des projets photovoltaïques innovants.

> Voir communiqué détaillé « PPI 2016-2030 ».

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le montant de la composante de stabilisation applicable au 4^e trimestre 2019 à 1 251 998 000 francs. La fixation de cette variable permet de calculer les tarifs publics de l'électricité applicables au 4^e trimestre 2019.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a convoqué les électeurs de la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie le jeudi 14 novembre 2019 pour le renouvellement des membres de la Chambre. Le gouvernement a également déterminé les bureaux de vote ; fixé le rattachement à chaque bureau de vote des électeurs domiciliés dans les communes ne comportant pas de bureaux de vote ; fixé les conditions de vote par correspondance et fixé les heures de scrutin ouvert pendant six heures.

Secteur de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 400 596 F de subventions aux écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie pour leur participation aux Mini jeux de l'avenir.

Secteur du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique de projets de texte sur les points suivants :
 - projet de délibération approuvant la convention conclue entre l'État et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie relative à l'attribution d'une subvention de

l'État dans le cadre du programme de rattrapage en matière d'équipements structurants (fonds exceptionnel d'investissement 2019) – (rapport n° 3040-76/GNC du 13 août 2019),

- projet de délibération portant modification du code de la route de la Nouvelle-Calédonie concernant la responsabilité du titulaire du certificat d'immatriculation (rapport n° 3040-58/GNC du 12 mars 2019),
 - projet de délibération relative au livre IV du code des assurances applicable en Nouvelle-Calédonie (rapport n° 3040-70/GNC du 14 mai 2019),
 - projet de délibération portant diverses mesures en matière de pensions de retraite des fonctionnaires relevant des fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie (rapport n° 3040-81/GNC du 3 septembre 2019),
 - rapport d'activité 2018 des établissements publics de la Nouvelle-Calédonie (hors établissements d'enseignement) – (rapport n° 3040-68/GNC du 7 mai 2019),
 - bilan du suivi des recommandations et obligations juridiques émises à la suite des contrôles de la chambre territoriale des comptes (GNC du 16 juillet 2019),
 - désignation d'un rapporteur spécial du Congrès sur le projet de loi du pays portant diverses mesures d'ordre fiscal.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société AFI.ESCA Luxembourg S.A. pour des opérations d'assurances en Nouvelle-Calédonie.

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 25 le nombre de postes ouverts au titre des premier (22) et second (3) concours externes pour le recrutement dans le corps des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 9 le nombre de postes ouverts au titre des premier (8) et second (1) concours externes spéciaux pour le recrutement dans le corps des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fermé la régie de recettes installée au service des musées et du patrimoine.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a supprimé la régie d'avances installée au service des musées et du patrimoine.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 9 243 508 F de subventions à diverses associations pour la construction et la rénovation de maisons communes en milieu tribal (2 millions de francs à la tribu de Wakoné de Maré pour la construction d'une maison commune ; 3,45 millions à la tribu de Paava à Poum pour la construction d'une maison commune ; 3 793 508 F à la tribu de Saint-Paul à Ouvéa pour la rénovation d'une maison commune).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Cédric Osete en qualité de chef du service de l'établissement de placement éducatif / foyer d'action éducative de Païta de la direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie (DPJAJ).

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté et secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 3,5 millions de francs à la commune de La Foa dans le cadre du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance pour le maintien d'ateliers d'animation (musique, sport, sorties, culture ou encore sorties découvertes) initiés depuis 2016 par la commune de La Foa auprès des jeunes de la tranche d'âge 13-30 ans. La commune de la Foa tire un bilan positif de cette action en soulignant que la maison des jeunes attire de plus en plus, notamment par le biais de ces ateliers d'animation.

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2019-1703/GNC du 30 juillet 2019 relatif aux désignations dans les secteurs du travail, de l'emploi et de la formation et de l'insertion professionnelles (remplacements de Philippe Gras et Yves Lefevre par Laurent Vircondelet et Philippe Rigaud en qualité de titulaire et de suppléant, ainsi que de Eddy Wadjahdi par Flore Wamheurengo en qualité de suppléante).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a abrogé trois parcours individualisés de formation professionnelle continue.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé cinq actions de formation et pris en charge ces cinq parcours individualisés de formation professionnelle continue.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné au sein du Service médical interentreprises du travail (SMIT) quatre représentants du collège des organisations

professionnelles d'employeurs et quatre représentants du collège des organisations syndicales de salariés.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé des membres du conseil du dialogue social (CDS) (Pour la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CSTC-FO), Jérôme Le Pechoux est nommé titulaire et Firmin Trujillo suppléant).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté les nominations des nouveaux représentants des assemblées de province appelés à siéger au conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelles (CSEIFOP), afin de prendre en compte les modifications entraînées au sein des assemblées de province suite aux élections provinciales du 12 mai dernier.

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge des frais engagés à l'occasion de la venue de deux formateurs « prévisions saisonnières » pour animer une formation auprès de quatre agents du service de la météorologie de Nouvelle-Calédonie du 7 au 11 octobre 2019 pour une durée de 30 heures.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 8 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et accordé 13 autorisations de travail hors projets miniers.